

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT D'URGENCE (PDU)

Projet d'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les 2 Hodhs (G5-2H)

BAILLEUR(S)

Agence française de développement (AFD)

PAYS PARTENAIRE(S)

Mauritanie

CODE

CMR1209

MONTANT

12 000 000 €

DUREE

Mars 2019 – décembre 2024

ETAPES

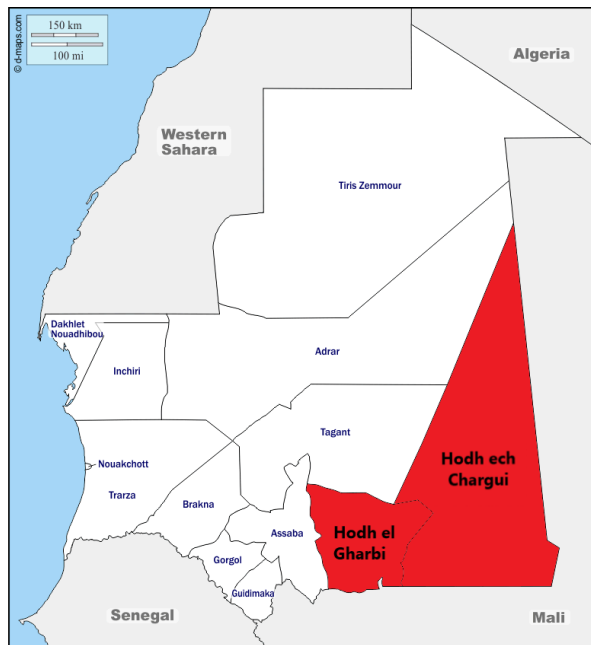
Mise en œuvre

PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement

PILIER PDU

I : L'accès à l'eau et à l'assainissement



Localités du projet : le Hodh ech Chargui et le Hodh el Gharbi

DESCRIPTION

Le présent Projet d'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les 2 Hodhs (G5-2H) s'inscrit dans la poursuite du Projet « 5 Wilayas » de l'AFD et l'Union européenne, clôturé début 2020. Le projet « 5 Wilayas », d'un montant de 14,6 M€ (10,6 M€ sur financement AFD et 4M€ de fonds délégués par l'UE) a permis de fournir un accès à l'eau potable à plus de 55 000 personnes dans la région du Hodh el Gharbi et Hodh ech Chargui.

Dans la continuité de ce projet précédent, l'AFD a accordé, dans le cadre de la réponse d'urgence de l'Alliance Sahel au **Programme de Développement d'Urgence (PDU)**, le projet G5-2H. Ce projet s'appuie sur les mêmes modes opératoires, fait appel aux mêmes entreprises et ONG, et cible particulièrement la région des 2 Hodhs. Le financement en subvention octroyé par l'AFD est de 11,85 M€. Une contribution de la Mauritanie porte le budget total du projet à 13,05 M€.

OBJECTIFS

Le projet G5-2H vise à améliorer les conditions de vie des populations des 2 Hodhs, en contribuant significativement à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) en matière d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base. L'incidence de la pauvreté dans les deux Hodhs est comprise entre 20 et 40%, et une situation chronique de stress alimentaire les rend particulièrement vulnérables aux crises. De plus, le projet vise à renforcer la place de l'Etat dans ces deux régions, en garantissant l'accès aux services de base. Il permet également l'émergence de filières pérennes de service (délégués eau, gestionnaires de latrines) et de construction.

RESULTATS ACCOMPLIS AU 30 JUIN 2021

- Entre juin 2020 et novembre 2020, grâce à la composante d'urgence du projet mise en œuvre par le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement mauritanien, **14** localités ont bénéficié d'une réhabilitation de leur système d'alimentation en eau potable au profit de **10 500** bénéficiaires ;
- **9** sites où les latrines dans les écoles et centres de santé sont achevées ;
- **106** localités où les activités de sensibilisation à l'hygiène sont déclenchées.

Taux de décaissement
en septembre 2021 :

22,44 % (soit 2.7
millions d'Euros)

OBJECTIFS POUR SEPTEMBRE 2021

- **25** essais de pompages et les études d'implantation de nouveaux forage sont réalisées, dans l'objectif de réaliser des infrastructures d'accès à l'eau potable ;
- **20** sites où les latrines dans les écoles et centres de santé sont achevées ;
- **200** localités où les activités de sensibilisation à l'hygiène sont déclenchées et suivies (formations comités, maçons, plan d'action).

OBJECTIFS POUR DECEMBRE 2021

- Lancement des travaux de réhabilitations d'adductions d'eau potable pour **28** localités, soit **23 000** personnes (fin des travaux anticipée : Q3 2022) ;
- **40** sites où les latrines dans les écoles et centres de santé sont achevées ;
- **100** localités où la pratique de la défécation à l'air libre est éradiquée et les mesures d'hygiène diffusées.

Qu'est-ce que le Programme de Développement d'Urgence ?

En 2018, les chefs d'Etat du G5 Sahel ont sollicité le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel (SEG5 Sahel) pour lancer, en urgence, des projets à impact rapide. Ainsi, ont-ils lancé le Programme de Développement d'Urgence (PDU) dans des zones fragiles frontalières identifiées par le G5.

Pour donner suite à la demande de financement du PDU des états du G5 Sahel, les membres de l'Alliance Sahel ont mobilisé une réponse d'environ 266 millions d'euro dédiés à 22 projets et programme en totale.

Ces actions répondent aux 3 critères suivants :

- I. Localisation dans les zones sensibles transfrontalières identifiées par le G5
- II. Répondre à des thématiques sectorielles précises
- III. Réalisations effectives dès la fin de l'année 2018/ début de l'année 2019